

DOSSIER 1 : Effets de commerce

Vous venez d'être nommé(e) comptable dans la société "AGOS-ESPOIR" sise à Abomey-Calavi ; BP 1122 Abomey-Calavi ; rue de l'espoir n°506 Tél : 21 36 19 74. Le Président Directeur Général, Dr TOGODO, vous communique les informations suivantes pour le mois de janvier 2019.

01/01 : Reçu de Paul la facture A-59 comportant les détails ci-après : brut 12 000 000, rabais 600000, remise 5%, frais de transport payé par Paul à la charge de la société "AGOS-ESPOIR" 300 000 HT, TVA 18%.

08/01 : Avis de débit de la BIBE pour les frais de tenue de Compte 66 500 f

10/01 : la société "AGOS-ESPOIR" souscrit à l'ordre de Paul un effet de commerce n°2406 pour solde de l'opération du 01/01 échéance de l'effet 28/02

15/01 : Tiré sur le client fortuné, la traite N° 570, Valeur 2 680 860, Echéance 25/03/2019. La traite est acceptée le lendemain.

20/01 : Adresser à prince la facture V-801 dont les détails sont : Brut (à déterminer), remises 10% et 8%, Net après toutes les réductions 10 350 000, frais de transport à la charge du client 236 000 TTC payés par carte bancaire le même jour par la société "AGOS-ESPOIR", TVA 18%.

21/01 : Achat d'une machine Topographique pour 2 000 000 HT ; TVA 18% ; Règlement au comptant contre espèces pour le quart et le reste sera payé dans 90 jours.

23/01 : Remise à l'escompte de la traite N°570 à la BIBE.

27/01 : Avis de crédit reçu de la BIBE relatif à la remise à l'escompte du 20/01 agio 150 000f.

TAF :

1. Présenter les documents V-801 et N° 2406
2. Journaliser les opérations de la société "AGOS-ESPOIR".

DOSSIER 2 : Echange

La SA TONAGNON installée à l'UAC a pour activité l'impression et la commercialisation des documents de recherche. Elle avait acquis le 1^{er} Janvier 2015 une photocopieuse au prix de 2 501 600 TTC.

Le 1^{er} Janvier 2018, elle l'échange contre une photocopieuse mieux adaptée à ses besoins. Les termes de l'échange sont :

- Prix de la nouvelle photocopieuse : à déterminer ;
- Versement d'un chèque d'une valeur de 1 239 000 ;
- Le taux d'amortissement pratiqué par la société TONAGNON sur les photocopieuses est de 20% (le taux de TVA est le taux normal).

Travail à faire :

- 1) Déterminer le prix de la nouvelle photocopieuse en sachant que le résultat de l'opération d'échange est de 1 652 000 ;
- 2) Passer les écritures constatant l'échange ;

3) Passer les écritures de dotation de la nouvelle photocopieuse fin 2018.

DOSSIER 3 : LES REGULARISATIONS

- 1- Quels sont les documents constitutifs des états financiers qui ont été normalisés par le SYSCOADA REVISE ?
- 2- La société KADOUKPE a vendu fin mars 2017, pour 13 800 000, un local acquis juillet 2001, pour 12 000 000. Ce local a été amorti linéairement au taux de 5% l'an jusqu'à la date de cession compte tenu d'une valeur résiduelle prévisionnelle de 2 000 000. Le bâtiment avait été

Nature	Achats				Cours à l'inventaire	
	Date	Qté	PU	Frais HT/Titre	31.12.16	31.12.17
TONY	15.09.16	900	15.000 F	1.800 F	13.500 F	13.000 F
BILL	23.10.16	1.350	10.800 F	1.200 F	11.500 F	13.200 F
LEFER	20.11.16	600	22.500 F	4.500 F	30.000 F	25.200

- 3- subventionné pour un montant de 5 400 000 lors de son acquisition. (aucune écriture n'a été passée)
- 4- Le stock initial de produits finis en 2017 est de 8 000 000 Déprécié à 25% alors que le stock final ressort à 5 000 000. Son prix de réalisation sur le marché est de 6 000 000 sous déduction des frais de distribution 10%, bénéfice 20%.
- 5- Le solde du compte clients douteux est 5 900 000 au 31/12/17 avant inventaire avec une dépréciation de 40%. La dépréciation nécessaire pour l'année 2017 représente 25% du solde dû.
- 6- Les dirigeants de la société KADOUKPE vous fournissent les informations suivantes relatives aux titres :

- * Les titres TONY sont acquis dans un but spéculatif
- * Les titres BILL sont des titres à long terme ne permettant pas à la société KADOUKPE de contrôler la société BILL
- * Les titres LEFER représentent plus de 10 % du capital social de la société LEFER

Courant l'exercice 2017, la société KADOUKPE a procédé par l'intermédiaire de sa banque à la cession de certains titres :

- > 750 titres TONY à 20.000 F l'unité ; Frais HT : 300 F par titres ;
- > 1.200 titres BILL à 10.000 F l'unité ; Frais HT 210.000 F
- > 200 titres LEFER à 28.000 F l'unité ; Frais 1.800 F par titres.

NB : Aucunes écriture n'a été passée lors de cette cession

Travail à faire

- 1) Présente le tableau d'amortissement adéquat du matériel industriel
- 2) Passe les écritures nécessaires.